

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

Table with 2 columns: Type of subscription (e.g., 3 months, 6 months, 1 year) and Price.

EDITION SEMI-HEBDOMADAIRE

Price for semi-weekly edition.

BELLEAU & Co. administrateur

BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Fosse-Ville, Quebec.

TARIF DES ANNONCES

Table with 2 columns: Type of advertisement (e.g., first insertion, subsequent insertions) and Rate.

LA JUSTICE

«DIEU ET MON DROIT.»

Rédacteur en chef: ERNEST CHOUINARD

Assemblée Legislative

TRENTE-TROISIEME SEANCE

Mardi, 25 février.

La séance est ouverte à 3 heures.

An début de la séance, M. Forest propose que le bill amendant la loi 8 Vict., chap. 81, qui constitue le Collège de médecine et de chirurgie de Montréal, soit remis sur les ordres du jour pour comité général.

M. DE GROSBOIS propose en amendement que le bill soit renvoyé à un comité spécial, afin qu'il puisse recueillir tous les renseignements nécessaires afin de rendre justice à tous les intéressés. On prétend que les médecins de la province sont favorables à la mesure; le Dr de Grosbois se fait fort d'établir le contraire au moyen de pétitions signées par plus de quatre cents médecins et par d'autres preuves.

L'honorable M. GAGNON fait remarquer que dans ce cas il serait facile de soulever une question d'ordre, mais que dans les circonstances il croit devoir s'en abstenir.

L'honorable M. MERCIER croit qu'il vaut mieux attendre l'amendement sur son mérite. Il ne voit pas d'ailleurs la nécessité de renvoyer la mesure à un comité spécial.

L'honorable M. PELLETIER et l'honorable M. DUJAMEL sont favorables à la nomination d'un comité spécial; c'est suivant eux le seul moyen d'en arriver à une entente, de rétablir la paix et de régler une fois pour toutes cette épineuse question.

L'honorable M. TAILLON croit qu'il vaut mieux discuter d'abord le projet de loi sur son mérite, et si au cours de la discussion il s'élevait des raisons pour la formation d'un comité spécial, il sera encore temps de recourir à cette procédure.

M. CASGRAIN demande que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité, parce que depuis qu'il a été discuté au comité des bills privés il a surgi des circonstances qui changent entièrement la situation.

M. LAPONTAINE consentirait à un comité s'il croyait que cela peut avancer les choses. Mais il ne croit pas que telle soit la position. Au contraire, au cours de la discussion, on a avoué que l'on ne demandait un comité qu'afin d'obtenir un retard et donner aux adversaires de la mesure le temps de rassembler de forces pour faire de l'opposition.

L'honorable M. PELLETIER déclare qu'il a été convenu entre les parties intéressées que la loi soit renvoyée à un comité.

L'honorable M. MERCIER est d'opinion que s'il y a une convention, la chambre devrait la respecter.

M. LEBLANC croit que le comité ne doit pas être formé.

M. PERRON dit qu'il n'y a pas eu d'entente, comme le dit M. Pelletier.

L'honorable M. PELLETIER dit qu'en effet, il y a eu une entente, mais qu'au dernier moment il apprend que le docteur Hingston n'y a pas participé et désavoué son confrère, le docteur Mignault.

L'honorable premier ministre dit que la manière de s'entendre, c'est de poser directement au Dr Forest la question: Y a-t-il entente ou non?

Le Dr Forest—Il y a eu entente de renvoyer le bill à un comité spécial, mais nous ne nous entendons pas sur les membres du comité.

L'hon. M. MERCIER—Il y a entente, fort bien, cela règle la question. Essayons maintenant de s'entendre sur les membres qui le composeront.

La séance est suspendue pendant quelques instants et la chambre consent à la nomination du comité spécial suivant: MM. Casgrain, Blanchet, Cameron, Pelletier, Boyer, Lafontaine et Forest.

L'honorable M. Robertson présente le rapport de la majorité des douze comités révoqués sur la question de la division de Richmond et Wolfe et d'Ottawa. Cette majorité se compose des députés suivants:

MM. J. J. Robertson, (Sherbrooke), J. Picard, (Richmond et Wolfe), E. K. Spencer, (Missisquoi), W. J. Poirer, (Fontaine), J. B. de Grosbois, (Shedden), A. Cameron, (Huntingdon), Orzo Baldwin, (Stantead), W. Rhodes, (Mégantic), W. Owens, (Argenteuil), John McIntosh, (Compton), R. N. England, (Brome).

M. CAMERON présente le rapport de la minorité qui se compose des députés de Mégantic, Huntingdon et Shefford.

L'honorable M. MERCIER fait remarquer que les deux rapports font naître une question de droit constitutionnelle extrêmement délicate qui fera l'objet de discussions subséquentes.

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois: "Acte modifiant de nouveau la loi électorale de Québec."

"Acte validant certains registres de l'Etat civil."

"Bill amendant l'article 762 du Code municipal."

INTERPELLATIONS

M. TOURNAY.—1. M. Emery Lafontaine est-il employé du gouvernement? 2. Si oui, à quel titre et à la demande de qui? 3. Combien reçoit-il? 4. S'il n'est pas employé du gouvernement en reçoit-il quelque argent? 5. Si oui, pourquoi?

Réponse par l'honorable M. GAGNON: 1. M. Emery Lafontaine a été attaché à un service des ponts métalliques du département des Travaux publics.

2. Comme assistant de M. Macquet. Ce dernier ayant été absent, on lui a confié temporairement le service de la section des ponts métalliques.

3. M. Lafontaine a obtenu un congé pour aller suivre les cours de l'université de Gand, sur l'offre du gouvernement de Belgique, mais il continue de recevoir son traitement.

4. Pour lui-même, il ne reçoit rien. Les connaissances acquises pendant son voyage doivent lui profiter.

M. FAUCHER au Sr-Maurice.—Quel est le traitement de M. Louis Turgeon, de Sainte-Philomène de Maillois, comté de Bellechasse, comme agent des terres de la Couronne?

Ce traitement a-t-il augmenté les dépenses dans le district de Montigny? Réponse par l'honorable M. DUJAMEL: Le traitement de M. Louis Turgeon, de Sainte-Philomène de Maillois, comté de Bellechasse, en sa qualité de sous-agent des terres de la Couronne, consiste en un salaire annuel de \$250, et une commission de 10 p. c. sur les premiers \$1000 collectés en a-compte de la vente des terres, et une commission de 5 p. c. sur les premiers \$900 qui suivent, et provenant toujours de la vente des terres, mais cette légère augmentation de dépenses a été amplement compensée par l'augmentation des collections dans ce district, et qui se sont élevées à un montant bien plus considérable que par le passé.

de Bellechasse, comme agent des terres de la Couronne?

Ce traitement a-t-il augmenté les dépenses dans le district de Montigny? Réponse par l'honorable M. DUJAMEL: Le traitement de M. Louis Turgeon, de Sainte-Philomène de Maillois, comté de Bellechasse, en sa qualité de sous-agent des terres de la Couronne, consiste en un salaire annuel de \$250, et une commission de 10 p. c. sur les premiers \$1000 collectés en a-compte de la vente des terres, et une commission de 5 p. c. sur les premiers \$900 qui suivent, et provenant toujours de la vente des terres, mais cette légère augmentation de dépenses a été amplement compensée par l'augmentation des collections dans ce district, et qui se sont élevées à un montant bien plus considérable que par le passé.

M. HALL.—Quel a été le coût de la construction du Palais de Justice de Montréal, de 1851 à 1857, sur lequel a été imposé, sur certains procédés judiciaires, la taxe connue généralement sous le nom de Fonds de bâties et des jurés, et encore actuellement perçue?

Réponse par l'honorable M. GAGNON: D'après le rapport général du commissaire des travaux publics de 1857, il s'agit du palais de justice actuel de Montréal construit entre 1851 et 1857 aux prix de \$308,082.57. En surplus de cette somme il lui a été dépensé jusqu'au premier de juillet 1857 une somme de \$30,691.85 en réparations extraordinaires.

"Les frais de construction de cet édifice ne furent pas tirés du fonds du revenu consolidé, mais furent payés en vertu de la loi 12 Vict., chap. 112 de 1849, au moyen d'un impôt sur les propriétés de la cour, et en vertu de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 94 de 1850 à même les licences d'auberges et d'établissements publics, dans la cité de Montréal."

Depuis la confédération des sommes considérables ont été dépensées en rapport avec le palais de justice.

L'honorable M. FLYNN.—Le gouvernement a-t-il payé aucune somme d'argent pour la construction d'un bac pour traverser la rivière Jacques-Cartier, entre le Cap-Santé et les Ecuries, dans le comté de Portneuf?

Si oui, quel montant et à qui? Réponse par l'honorable M. GAGNON: Oui; \$250.00 à M. Louis Jacques, du Cap-Santé.

Une discussion assez longue s'éleva sur la motion demandant que le bill pour incorporer la compagnie municipale de gaz de Montréal, soit remis sur l'ordre du jour.

M. Déclère, de l'Islet, le promoteur de la mesure, étant absent, il est question d'ajourner, mais sur la proposition de l'honorable M. McShane, on décide de procéder.

Afin de hâter la discussion, l'honorable premier ministre propose que le bill soit remis sur l'ordre du jour, en tête des bills privés, et qu'il soit discuté de huit à dix heures demain soir.

L'hon. M. McSHANE consent à cette proposition, mais plusieurs autres députés s'y opposent.

SEANCE DU SOIR

La chambre se forme en comité général sur le bill amendant la charte de la cité de Montréal, (1857)—M. Hall—(Tel que modifié par le comité des bills privés), et rapporte progrès.

La chambre se forme en comité général sur le bill amendant les lois concernant la corporation de la cité de Québec.

M. Hingston—(Tel que modifié par le comité des bills privés).

M. Mignault fait remarquer à ce sujet que d'après lui il convient de laisser au comité la responsabilité de son action en repudiant tout contrat au sujet de la conversion de la dette.

Il propose en amendement que la clause suivante soit substituée à la clause 30 du dit bill: "Le conseil de la cité de Québec est autorisé à mettre à exécution le contrat passé à Londres, le 13 août 1889, entre les délégués de la dite cité et MM. Hanson frères, Coates fils & Cie, lequel contrat est mentionné dans la cédule A, de cet acte."

"Si dans les 60 jours après la sanction de la présente loi, le dit conseil par une résolution dûment passée décide de le faire, pourvu toujours que les parties au dit contrat n'aient ni plus ni moins de droits qu'elles n'ont jusqu'à ce jour."

L'hon. M. PELLETIER propose en sous-amendement que la clause trente soit entièrement retranchée, ce sous-amendement ayant pour effet de laisser le conseil sous l'effet de la loi de 1882.

MM. Tessier et Casgrain appuient le sous-amendement qui est mis aux voix et adopté.

Presque tous les députés dans la salle votent pour le sous-amendement. Les "oui" sont au nombre de 34, voici les noms.

MM. Gagnon, Duhamel, Pilon, Casgrain, Faucher de Saint-Maurice, Bourbonnais, Trudel, Dumais, de Grosbois, Dostaler, Desjardins, Flynn, Taillon, Blanchet, Nantel, Leblanc, Lapointe, Baldwin, Tourigny, Hall, Owens, Spencer, Tessier (Rimouski), Tessier (Portneuf), Picard, Lemieux, Déclère, Lafontaine, Lussier, Bazinet, Rochelleau, Forest.—34.

Ceux qui s'opposaient à l'amendement ne se levent pas.

On reprend ensuite le débat sur l'amendement de M. Boyer au bill pour incorporer la compagnie municipale de gaz de Montréal, qui est rejeté sur division suivante:

Pour.—MM. Baldwin, Bauchamp, Blanchet, Boyer, Cameron, Casgrain, Desjardins, England, Flynn, Hall, Lambert, Leblanc, Lapointe, Lussier, McShane, Martin, Murphy, Nantel, Owens, Picard, Poirer, Rinfret, Robidoux, Spencer, Taillon.—25.

Contre.—MM. Bazinet, Bernatchez, Bourbonnais, Cardin, David, Déclère (Islet), de Grosbois, Deschênes (Témiscouata), Dostaler, Dumais, Duhamel, Faucher de Saint-Maurice, Forest, Gagnon, Gladu, Lafontaine, Lemieux, Mercier, Morin, Pelletier, Pilon, Rochelleau, Sheehy, Tessier (de Portneuf), Tessier (de Rimouski), Trudel et Turcotte.—27.

La motion principale qui est basée sur la proposition du premier ministre, est alors adoptée. Voici la division:

Pour.—MM. Baldwin, Bernatchez, Bourbonnais, Cameron, Cardin, David, Déclère (de l'Islet), de Grosbois, Deschênes (de Témiscouata), Dostaler, Dumais, Duhamel, Faucher de Saint-Maurice, Forest, Gagnon, Gladu, Lafontaine, Lemieux, Mercier, Morin, Pelletier, Pilon, Rochelleau, Sheehy, Tessier (de Portneuf), Tessier (de Rimouski), Trudel et Turcotte.—31.

M. Bazinet, Bauchamp, Blanchet, Boyer, Casgrain, Desjardins, England, Flynn, Hall, Lapointe, Leblanc, Lussier, Martin, Murphy, Nantel, Owens, Picard, Poirer, Robidoux, Spencer, Taillon.—21.

M. DESJARDINS demande un ordre du jour la Chambre pour un état des montants que le gouvernement a payés, à même les \$2,171,755.22 de dépôts des compagnies de chemin de fer.

On fait de cette motion l'objet d'une attaque contre le gouvernement.

L'honorable M. SHEEHY répond qu'il est impossible d'accorder la motion, parce que tous les détails demandés se trouvent dans les comptes publics. Au reste l'opposition a bien tort de faire de cet incident le sujet d'un blâme contre le gouvernement, puisqu'il n'a fait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs qui, dans le cas du Québec-Central ont placé les \$600,000 de dépôts reçus de chemin de fer dans le fonds consolidé de la province.

Quant aux remarques de M. Desjardins, que nous avons à payer l'intérêt, nous aurions eu à le payer également qu'il fut là ou en banque, et ce qui était bien en 1851 doit l'être aujourd'hui.

Nous avons pris un certain montant sur des dépôts que nous espérons remplacer à bref délai à même nos recettes.

L'honorable M. FLYNN dit que l'honorable M. Mercier a déclaré l'autre jour que les \$400,000 des Jésuites avaient été payés à même les dépôts de chemins de fer.

L'honorable M. MERCIER.—Le député de Gaspé fait une assertion de fait qui n'est constatée dans aucun registre. Je déclare que je n'ai jamais dit ce qu'il a dit, et que si j'ai dit que nous avons payé les \$400,000 aux Jésuites sur l'argent qui était à notre disposition, c'est que cet argent se trouvait dans les dépôts des chemins de fer; je n'ai jamais dit que nous avons pris les \$400,000 sur le dépôt pareille présentation, la justice aussi bien que les règlements de la chambre s'y opposent.

L'hon. M. SHEEHY ajoute que tant qu'il sera trésorier il ne voudra pas faire d'arrangement avec les banques pour laisser ces dépôts entre leurs mains pendant dix ans. Or, on s'en souvient dans le cas d'un désastre comme celui de la langue d'Éclaire? Il cherche à diminuer le risque en répartissant les dépôts entre un grand nombre de banques.

M. HALL espère que le gouvernement fera connaître le montant de ce fonds actuellement dépensé.

L'hon. M. SHEEHY dit qu'il indiquera avec plaisir à l'honorable député les endroits où se trouvent ces renseignements. Il verra que le gouvernement n'a fait que suivre la coutume en pareil cas.

MM. Leblanc et Nantel continuent le débat. Le premier se distingue comme toujours par son exquise politesse, le second prononce un discours qui paraît sans doute dans la Presse puisque l'auteur l'a fait télégraphier.

M. DESJARDINS retire sa motion.

Les motions suivantes sont adoptées: État détaillé de certains paiements inscrits à la page 5 de l'état des recettes et paiements de la province de Québec, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre 1889.

Documents relatifs aux réclamations de F. Ouel et A. Simouart, concernant un terrain dans Barstons Sud.

Correspondance au sujet de l'octroi d'une somme d'argent à la société d'agriculture du comté de Brome.

Documents relatifs à la nomination de Joseph Toupin, comme conseiller municipal de la langue Pointe.

Documents concernant le Palais de Justice de Montréal.

ORDRE DE LA CHAMBRE

Montant dépensé pour réparations à la prison et au palais de justice de Sherbrooke, durant l'année 1889, etc., etc.

Montant payé pour subsides aux diverses compagnies de chemin de fer depuis le 1er de juillet 1889.

Montant reçu depuis la confédération pour timbres de loi pour le district de Montréal.

État détaillé de certaines sommes dépensées par le département des terres pour cadastres, arpentages et dépenses générales.

État des sommes payées par le commissaire des terres de la Couronne, depuis le 1er janvier 1890, jusqu'à ce jour.

A minuit la Chambre s'ajourne.

Chambre des Communes

VINGT-HUITIEME SEANCE

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 26 février.

La séance s'ouvre à 3 h. 15.

Après la présentation et la lecture des pétitions, sir HECTOR LANEVIN, répondant à M. Prior, dit que le gouvernement est actuellement en négociations avec le gouvernement Impérial relativement à l'agrandissement de la cale-réche et des fortifications à Esquimaux.

M. COLBY, répondant à M. Auyot, dit que la nourriture donnée aux employés, à bord des vapeurs du gouvernement La Canadiana, Le Druid, Le Napoleon III, a coûté au dernier \$10 par mois et que ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander cette somme par les six jours de la semaine, pour la fourniture de ces vivres.

Sir JOHN THOMPSON, répondant à M. Lavergne, dit que la peine du fouet est imposée dans certains cas dans les pénitenciers du Nord-Ouest, mais que le gouvernement n'a pas été informé, bien qu'il ait demandé des renseignements à ce sujet, qu'un prisonnier ait été fonné pour tentative de fuite, au pénitencier de Stony Mountain ni que ce prisonnier ait été deux jours après, envoyé à l'aile des aliénés de Kingston. Il existe des règlements faits par les autorités des pénitenciers relativement aux punitions et ces règlements sont soumis à l'approbation du gouvernement. Les règlements actuels sont jugés satisfaisants.

Sir J. MACDONALD répondant à M. Laurier, dit que le gouvernement a reçu de la part du conseil municipal de St-Sauveur de Québec une pétition demandant de l'aide après le désastre incendie de mai dernier et que cette pétition fait l'objet de la considération du gouvernement.

M. CORTIGAN répondant à M. Landier, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de dispenser les marchands de payer un honoraire pour l'inspection de leurs poids et mesures.

M. HAGART répondant au même, dit que le gouvernement n'a reçu aucune plainte relativement au taux actuellement imposé pour l'enregistrement des lettres et qu'il n'a pas l'intention de diminuer ce taux.

M. FOSTER, répondant à M. Guillet, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter pendant cette session de bill en faveur d'une certaine classe de faillites.

M. PIROR propose l'adoption de la résolution suivante: "L'outillage et les machines destinés à l'exploitation des mines ne devraient pas être soumis aux droits de douane qui ne sont importés au Canada pour cet objet."

M. Prior dit que la Colombie possède des usines où l'on pourrait fabriquer ces machines, mais qu'elles ne sont pas disposées à faire des expériences très coûteuses, qu'il faudrait faire avant de pouvoir produire exactement les machines en question parce que la demande de ces dernières serait très limitée. Les cas ont bien différents aux États-Unis. On y fait des expériences nécessaires, et ensuite on fabrique ces machines en grand, par conséquent on en aura le complément, ce qui permet de les vendre à un prix moins élevé.

M. MELICK propose de modifier la résolution en statuant que les droits de douane seront enlevés aux machines qui ne sont pas fabriquées au Canada.

M. FOSTER dit que cette question met en conflit plusieurs intérêts. Il y a par exemple les propriétaires de mines qui ont importé de ces machines, payé les droits et établi à grands frais des exploitations de mines qui souffriraient ainsi d'une concurrence injuste. Mais d'un autre côté, le gouvernement comprend que l'exportation des mines a besoin d'être protégée et il se propose de considérer avec attention les deux côtés de cette question, dans les changements qu'il fera subir au tarif.

M. FOSTER demande à M. Platt de laisser au gouvernement le temps de faire connaître sa politique à ce sujet et de vouloir bien retirer sa résolution.

M. PLATT refuse.

M. MELICK propose d'ajourner le débat jusqu'à ce que le gouvernement ait fait connaître sa politique à ce sujet.

La Chambre appelle à voter adopte la motion d'ajournement du débat par 110 voix contre 77.

M. RINFRET demande communication de toutes les pétitions et correspondances concernant le changement qui a eu lieu dans le transport des malles, de la station de Craig's Road, sur le Grand-Tronc, à Leeds, comté de Mégantic.

M. Rinfret dit que le changement qu'on a fait dans le transport de ces malles est désavantageux pour les intéressés.

M. HAGART dit que ce changement a été proposé par l'inspecteur des postes et qu'il le croit avantageux.

La motion est adoptée.

A six heures la Chambre s'ajourne.

AVIS DE MOTIONS

M. FISER proposera vendredi un ordre de la Chambre demandant communication des pétitions et des autres pièces relatives à la construction d'une voie ferrée jusqu'à Matane.

Le même représentant demandera ce jour la communication des pétitions présentées au gouvernement par MM. Nazaire Ouellet, G. Voyer, Alfred Ouellet, F. Côté, etc., demandant un indemnité pour les dégâts faits à leurs propriétés par le chemin de fer Intercolonial.

M. SKINNER proposera vendredi à la Chambre de charger le gouvernement d'entamer des négociations avec les gouvernements britanniques des possessions britanniques dans les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud relativement à l'établissement du libre échange de produits naturels et du bois travaillé, avec toutes ces colonies.

MM. Langlois et Préfontaine avaient parlé aujourd'hui avec MM. Desjardins et Girouard quand on a soumis au vote la proposition Platt sur l'entrée en franchise des machines destinées aux mines.

SEANCE DU SOIR

La plus grande partie de la séance du soir a été consacrée aux débats sur la motion de M. Wilson demandant le rappel de la loi de franchise électorale pour qu'on se serve de nouveau des listes provinciales.

MM. BETHARD, FISER et CROQUETTE ont entre autres, pris la parole à ce sujet. D'après le dernier, le gouvernement n'aurait fait cette loi que pour en faire un instrument politique, et la preuve c'est qu'il nomme officiers réviseurs sans même lorsqu'ils ont été privés de leurs droits politiques comme cela a eu lieu dans son propre comté. On dit qu'il n'y a pas eu de pétitions contre la loi, mais toutes les protestations portées du côté gauche de la Chambre n'équivalent-elles pas à une immense protestation. Y avait-il ou des protestations contre les listes provinciales? Mais pour tant on les a remplacées. Le plus fort argument contre les listes fédérales, c'est qu'elles coûtent cher à reviser. Il n'en est rien sur les revues, plus aussi souvent que la loi l'ordonne. Par conséquent le gouvernement viole sa propre loi.

Dans la plupart des comtés où il y a eu des élections depuis celles de 1887, on s'est servi des anciennes listes. La conséquence a été qu'un très grand nombre d'électeurs ont été privés du droit de voter dans leur propre comté.

La différence entre une révision et l'autre est de huit cents noms dont la moitié devraient être blâmes et les autres ajoutés.

Dans le comté de Richelieu, quand l'élection a eu lieu dernièrement, il devait y avoir une différence de mille à douze cents noms entre les listes telles qu'elles étaient et les listes telles qu'elles auraient dû être.

MM. Charlton, Mills, Foster et Jones prononcèrent tour à tour la parole sur le même sujet.

Les deux premiers citent particulièrement l'exemple des États-Unis dont la constitution dit que les membres de la Chambre du Congrès seront élus dans chaque État par les électeurs qui élisent les membres de la Chambre la plus populaire de la législature locale. Aussi c'est à cette condition de se prononcer sur les conditions régies chez les citoyens pour avoir le droit de participer à l'élection des membres du Congrès.

Le ministre des finances prononce un discours qui peut se résumer en ces mots: La loi actuelle a été adoptée en 1855 par le parlement après de longs débats. Les élections générales ont eu lieu ensuite et les adversaires de la loi n'ont pas trouvé d'écho dans la majorité des électeurs puisqu'ils n'ont pas pu arriver au pouvoir. Par conséquent à quel bon a-t-elle été révisée les vieux arguments puisqu'on sait que la majorité de la Chambre élue sous l'empire de cette loi est décidée à la maintenir.

M. HAGART, répondant aux adversaires de la loi actuelle, dit qu'aux États-Unis le Congrès a le droit de dire quelles seront les conditions requises des citoyens pour avoir le droit de prendre part à l'élection des membres de la Chambre.

Il a également le droit de diviser chaque État en districts congressionnels et de dire à quelle date auront lieu les élections de ses membres.

M. WILSON dit le débat par un discours où il accuse l'administration de n'avoir pas donné un relevé complet des dépenses qui a coûté la dernière révision des listes.

La motion est ensuite mise aux voix et rejetée par 99 contre 78.

Six membres conservateurs ont voté pour la motion. Ce sont: MM. Thérien, Coulombe, Dupont, Camon, Labrosse et Smith, d'Ontario.

La Chambre s'ajourne à 1 heure précisée.

Echos d'Ottawa

Ottawa, 26 fév.

Hier, à la chambre, M. Mitchell a exprimé la crainte que M. Tupper, avec son inexpérience diplomatique ne soit roulé à Washington.

L'article 94 relatif aux protestations a été également l'objet de quelques explications.

Sir J. Thompson a fait remarquer que lorsqu'on ne pouvait pas obtenir les services d'un notaire, on pourrait avoir recours à un juge de paix.

Plus tard dans la soirée M. Langlois, de Québec-Centre, a été nommé au gouvernement demandant un crédit de \$50,000 pour les travaux du chemin de fer Québec et Montréal puisqu'il avait promis que les \$100,000 déjà accordés suffiraient.

Sir H. Langevin a répondu que le gouvernement avait estimé le chiffre de la dépense à \$150,000. L'an dernier, le montant en a été accordé \$100,000 qui n'ont pas été entièrement dépensés. Cette année on demande \$50,000, mais il en faudra \$100,000 de plus pour compléter les travaux.

Quelle que soit la proposition de l'auteur, dit-il, que ce soit l'opposition actuelle qui soit le secret.

M. Blake a l'intention de demander aux ministres communication des pièces relatives à nos relations avec Terre-Neuve et la Jamaïque.

La discussion sur le bill du pont d'Ottawa aura lieu demain. Le capital de la compagnie sera de \$300,000. Au nombre des personnes nommées dans la charte se trouvent MM. Clumow, P. H. Chabot, E. Leblanc, d'Ottawa; L. N. Champagne, de Hull; et J. Bryson, de Coulonge.

M. P. B. McManus de Montréal, est au Russell, et M. A. E. Williams, représentant de MM. Goulet, fabricants de cigares de la même ville, est au Windsor.

M. Mowat a présenté hier à la Législature d'Ontario un bill qui place les Juifs sur le même pied que les chrétiens sous le rapport des privilèges publics dans cette province.

Le sonnet, un membre lory de cette législature a présenté un bill qui prive les cath

VERITABLES DIAMANTS. MONTRES EN OR. SOUS LES TROUVES DANS LE THE

La Merchant's Tea Co. de New-York, a ouvert des succursales au No 56, rue Saint-Jean, au No 116, rue Saint-Joseph, Saint-François, etc.

Voici les noms de quelques-uns des heureux gagnants: Hon C. E. Gagnon, Secrétaire Provincial, a envoyé un ordre pour une boîte de thé et un jour d'or avec un diamant rubis et saphir.

Gustave Grenier, Greffier du Conseil Exécutif, a envoyé un ordre pour une boîte de thé et en l'ouvrant, il a trouvé une jeune avec pur diamant rubis et saphir.

J. A. Lafore, cordonnier, de Saint-Roch, \$100 dans une boîte, dans une autre un montre d'argent, mouvements américains.

n'importe quel magasin par la maille accompagnée d'argent ou de mandat poste d'une partie quelconque du Canada, seront promptement livrés.

Notre thé est vendu en canistres seulement, prix, \$1 chacune ou 6 canistres pour \$5; 12 canistres pour \$10, et 27 canistres pour \$20.

Marchants Tea Co., 56 rue St Jean, ou 112, rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Magasins ouverts de 8 heures A. M. à 9 heures P. M.

76 Pièces Cache-mire, couleurs, tout laine valant 65 cts la verge.

53 Pièces Cache-mire union, couleurs, valant 55 cts la verge.

1250 Verges de Soie - de couleur, a 15 cts la verge.

Nous invitons le public à profiter de nos bons marchés. Nous vous attendons au

SYNDICAT DE QUEBEC

207, RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

JOE JOB

CARTE PRINTEMPS 1890!

AVANT ETRE CHOISIS l'automne dernier, par deux des chefs manufacturiers des marchandises de coupe en Europe, à Paris et à Londres, pour distribuer leurs marchandises, exclusivement à Québec, nous avons eu pour but exclusif d'offrir notre dernière saison de leur notre stock aussi bas qu'il est permis de le faire pour encourager l'assortiment et aujourd'hui nos tablettes sont presque vides.

PREMIERE Arrivee du Printemps

NOUS SOMMES HEUREUX d'annoncer l'arrivée par la dernière maille anglaise des premiers envois de marchandises de printemps, arrivés à Fortin par le steamer "Perlan".

Wm. Vincent.

W. VINCENT 38-RUE DE LA FABRIQUE-38

11 fév - E 3 m

SOCIETE FRANCAISE D'IMPORTATIONS

MM. M. J. DAYET & Cie ont l'honneur d'informer leurs clients qu'ils ont transporté leur maison de nos 119, 121 et 123, rue Dalhousie, dans le nouveau

BLOC MURPHY

L'EXAMINING WAREHOUSE.

Ils gardent en stock le plus grand choix de vins, liqueurs et produits français de toutes sortes.

Leur nouvel engagement leur permettra de répondre avec promptitude à toute commande transmise.

Ils espèrent mériter comme par le passé la confiance de leurs clients grâce à la bonne qualité de leurs produits et à la modération de leurs prix.

COIN DES REES

Dalhousie, Leadenhall

BELLS LANE

GRANDE REDUCTION

POUR Cause de déménagement

UN MOIS SEULEMENT

MM. Noël & Cie

AVIS à ceux qui ont besoin de quincaillerie à Bon Marché

268, Rue St-Joseph, St-Roch

16 fév - E 3 m

CHAMBERLAIN

Le et après LUNDI, le 11 OCTOBRE 1889, la traite partira de la station du Parc, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches.

7.30 A. M. - Express direct pour la Côte Est-Canada

8.45 P. M. - Train local pour St-Raymond, tous les jours, et servant à 9.30 P. M.

7.00 P. M. - Express direct pour de Roberval à 8.30 A. M.

Le fret pour tous les points de la Jonction Chambois, est enregistré par la Jonction Chambois, et les envois à l'ouest chargés par Roberval.

Le fret expédié de Québec à St-Raymond et aux autres points, sera expédié jusqu'à 2.000 p. m.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 3 h. P. M.

Billets de retour de première classe aux tarifs à l'aller et au retour, de Québec à toutes les stations, sont en vente tous les jours, jusqu'à midi, à l'exception des samedis, pour revenir jusqu'au samedi soir.

Des billets de seconde classe seront vendus, pour les char de première classe, ne sont pas encore arrivés.

Un omnibus part tous les jours de St-Raymond pour la Côte Est-Canada, et de retour à Québec, tous les jours, à 11 h. A. M.

Des billets de seconde classe seront vendus, pour les char de première classe, ne sont pas encore arrivés.

Un omnibus part tous les jours de St-Raymond pour la Côte Est-Canada, et de retour à Québec, tous les jours, à 11 h. A. M.

Des billets de seconde classe seront vendus, pour les char de première classe, ne sont pas encore arrivés.

Un omnibus part tous les jours de St-Raymond pour la Côte Est-Canada, et de retour à Québec, tous les jours, à 11 h. A. M.

Des billets de seconde classe seront vendus, pour les char de première classe, ne sont pas encore arrivés.

Un omnibus part tous les jours de St-Raymond pour la Côte Est-Canada, et de retour à Québec, tous les jours, à 11 h. A. M.

Des billets de seconde classe seront vendus, pour les char de première classe, ne sont pas encore arrivés.

Un omnibus part tous les jours de St-Raymond pour la Côte Est-Canada, et de retour à Québec, tous les jours, à 11 h. A. M.

Des billets de seconde classe seront vendus, pour les char de première classe, ne sont pas encore arrivés.

Un omnibus part tous les jours de St-Raymond pour la Côte Est-Canada, et de retour à Québec, tous les jours, à 11 h. A. M.

Des billets de seconde classe seront vendus, pour les char de première classe, ne sont pas encore arrivés.

Grande Vente à Réduction

A LA MAISON POPULAIRE DE LA BASSE-VILLE

150 Pardessus d'automne et de printemps, valant \$15.00 pour \$8.00

100 Pardessus valant \$14.00 pour \$7.00

50 Pardessus valant \$8.00 pour \$4.50

100 Pardessus d'Enfants vendus à moitié prix

Hardes faites de toutes sortes vendues à Grande Réduction!

Qu'on se fasse un devoir de nous rendre visite, et le PUBLIC qui nous a encouragés jusqu'à présent, pourra juger par lui-même des avantages qu'il y a d'acheter chez

BILODEAU & GODBOUT

21, Rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec.

50 Janv - J 1 m

LOTTERIE NATIONALE

Classé D Le 32me Tirage mensuel

AURA LIEU MERCREDI 19 Mars 1890

A 2 heures P. M. Au cabinet de Lectures paroissial, à Montréal, Canada.

VALUEUR DES LOTS \$50,000

CHOS LOT EN INCHEREDRE \$5,000 \$1.00 Le Billet

Victor Marier, Agent pour la vente des Billets à Québec, et à qui toute demande de Billets par lettre doit être adressée, No 83, rue d'Alouette.

Pour la commodité du public des dépôts de Billets ont été faits chez Messieurs

ATHONAS LEGARE, rue Desjardins; BERDINIAN BELAND, 264, rue St-Jean; PERRINIAN DUBOIS, courtier, rue St-Pierre; JOS. THÉRIEN, 203, rue St-Vallier; St-Sauveur; JOS. CORRÉ, 243, rue St-Paul; ANTOINETTE VALLESGOUBERT, 117, rue St-Joseph; J. E. GAUSSE, horloger, 236, rue St-Joseph.

POUR QUINZE JOURS DE REDUCTION

Toutes les Marchandises OFFERTES A 100 CENT

40 DE REDUCTION 40

Coupons dans toutes les lignes SACRIFIES A

35 cts dans la \$1.00

QUE CHAQUE SE HATE D'EN PROFITER

MYRAND & POULIOT

215-RUE ST-JOSEPH-215

SAINT-ROCH

Whitehead & Turner

OFFERENT EN VENTE

100 BARRILS, 60 tiers de tonnes et 72 tonnes de strop des Indes, et de maïs de la Trinidad, de premier choix.

Venant d'être reçus directement de Chine: Deux caisses de Cailles de premier choix, 1,000 deux caisses de la Vert et de Jappa.

AUSSI

Quatre de morue verte, Quatre de saumon, Tonnes d'huile de poisson, Poissons et huiles venant de établissements de Roubaix, France & Cie., Espagnols et Labrador.

1500 C

Whitehead & Turner

Fraverse de Québec et Lévis

LES DATEAUX DE DÉPART, TRAVERSÉE (à plus ou à moins) et le temps de la traversée, le dimanche (excepté) qu'il y a

QUÉBEC LÉVIS

Pour le Grand-Trans

A. M. 6.30 Train rapide pour Richmond.

P. M. 1.30 Train Express rapide de Québec à Richmond.

Pour l'Intercolonial

A. M. 7.30 Mail pour Riv. du Loup.

P. M. 9.00 Train (accommodant) pour Riv. du Loup.

Pour le Québec-Central

P. M. 1.00 Express pour Sherbrooke.

Feuilleton de "LA JUSTICE"

LA FABRIQUE

MARIAGES

Il dénoua le paquet de papiers. C'étaient toutes ses lettres à Césarine. Il en lut deux ou trois et pleura une larme.

Son pauvre cœur d'enfant faible et fou était là. L'amour vrai parle toujours bien, surtout le jeune amour. Ces lettres eussent fait rire les camarades de Léon Rodelet; pourtant, elles étaient belles, Léon les repoussa loin de lui comme s'il eût craint de céder à la tentation de les relire toutes.

— Je veux que tout soit fini avant la nuit, murmura-t-il.

Il y avait encore un peu d'encre au fond d'une écritoire et une feuille de papier blanc restait. Léon prit sa plume.

Il écrivit: Je me suis familiarisé avec vous à force de vous parler.

Vous ne m'entendez pas, mais qu'importe? Il y a déjà bien longtemps que je ne vous appelle plus mademoiselle. Avez-vous un sourire de pitié en me lisant Car, cette fois, vous me lirez.

Vous devez être bonne comme les anges dont vous avez la beauté. Vous me plaindrez peut-être.

Si j'avais été riche et noble comme vous, Césarine, m'aurait-elle aimé? Moi, j'aurais bien voulu être noble et riche pour vous aimer pauvre et humble! Ah! si j'avais pu seulement baiser le bout de vos doigts avant de mourir.

— Depuis que je vous connais, voici le premier jour où je suis tranquille. Hier, je vivais encore, c'est-à-dire que je craignais et que j'espérais. Aujourd'hui je ne crains rien, j'espère rien; je vous aime comme je vous aimerais demain dans le ciel.

Je n'ai rien eu de cette passion, Césarine. Je n'ai jamais dit votre nom à personne. Je vous cachais comme une maîtresse chérie. J'avais peur de porter mon amour écrit sur mon front.

— Un seul homme l'a deviné. Pourquoi? Parce qu'il vous aime. Un son pareil à moi un soldat obscur sans nom, sans avenir; le plus digne cœur l'âme la plus vaillante et la droite qui soit au monde.

— Si jamais, ce qui est impossible, vous aviez besoin de secours ou d'appui, souvenez-vous de celui-là. Il ne se tuera pas. Il sait souffrir. Souvenez-vous du lieutenant Vital.

— La première fois que j'ai deviné son amour pour vous, j'ai eu la pensée de le provoquer en duel. Maintenant, je ne suis vraiment plus de ce monde, Césarine, enfant dorée je sens que je vieillirai sur vous après ma mort. Si le hasard le mettrait à votre niveau. Vital vous rendrait bien heureuse.

— Césarine, je ne regrette pas de vous avoir aimée. Vous avez été ma perte, mais aussi mon bonheur. Peut-on payer trop, même au prix de la mort le rêve délicieux que j'ai fait! J'ai vécu un an tout entier avec ce rêve je vous ai eue à moi dans la veille enchantée de mes nuits je me suis agé nouillé, ivre de joie, devant votre candeur que la couche nuptiale effrayait. Que sais-je encore par l'allégresse. Oh! n'espérez pas trouver jamais un amour comme était le mien!

— Je vous envoie toutes mes lettres, toutes. C'est mon âme. J'ai vingt et un ans, ma chère mère n'avait que moi.

— Adieu; je baise ardemment ce papier que vous toucherez. Soyez heureuse. Mettez mon nom dans votre prière qui doit aller tout droit vers Dieu. Savez-vous mon dernier souhait? Une fleur cueillie par vous et portée par vous sur votre corsage, tout près de votre cœur, puis jetée sur ma tombe. Adieu.

Il signa. Puis il fit un paquet des anciennes lettres et cacheta le tout avec de la cire noire. Pauvre Léon! Il calculait sa petite mise en scène mortuaire. Sur le paquet il mit une adresse ainsi conçue.

— Au lieutenant Vital, pour remettre par n'importe quel moyen à mademoiselle C. de M. Dornier service exigé par son ami d'un jour L. R.

Après cela que restait-il à faire? prendre le pistolet, l'armer, poser le bout du canon contre la base du front et lâcher la détente.

Toutes choses éminemment simples et faciles au premier aspect.

Léon prit en effet le pistolet qui était chargé depuis plusieurs jours. Il changea la capsule oxydée pour en mettre une autre neuve. Il fit jouer la

gachette deux ou trois fois. Il tourna définitivement et son visage prit une expression tragique. Le canon froid toucha son front brûlant.

Mais en ce moment, on frappait rudement à sa porte, et comme Léon n'allait pas ouvrir assez vite le visiteur inattendu tourna lui-même dans la serrure la clef qui était restée en dehors.

Convaincu que Léon n'avait pas les premières notions du suicide, Laisser la clef sur la porte! Mais l'expérience vient avec l'âge. Une autre fois il fera mieux.

— Monsieur Léon Rodelet! dit une voix de basse-taille sur le seuil.

Léon se retourna et vit un personnage qu'il ne connaissait pas: habit bleu boutonné, gilet de velours à pointe, tombant sur un pantalon gris à la cosaque, front fuyant très-dévoilé nez d'aigle et moustaches grises faillées en brosse dure.

Léon eut envie de nier son identité et de dire à cet individu qu'il se trompait.

Mais celui-ci le prévint et fit quelque pas à l'intérieur de la chambre.

— Je ne suis pas un crâneur, jeune homme, dit-il d'un air important, je viens au contraire vous tirer d'embarras.

— Qui vous a dit que je fusse dans l'embarras? demanda Léon offensé.

L'homme à moustache se mit à rire.

— Le bruit public répandit-il.

Puis, changeant de ton et d'allure tout à coup il s'approcha de Léon et lui arracha brusquement son pistolet.

— Insensé! déclama-t-il avec les inflexions onctueuses d'un père noble, vous prétendez attenter à vos jours!

— Monsieur! voulut dire Léon stupéfait.

— Silence! interrompit l'habit bleu boutonné, qui désarma le pistolet et le jeta à l'arrière bout de la chambre; la Providence m'a envoyé vers vous! Je vous domine de toute la hauteur de ma vertu!

— M'apprendrez-vous? commença encore Léon.

— Silence.

L'habit bleu prit une chaise et s'évanta à l'aide d'un vaste foulard.

— C'est haut chez vous, reprit-il d'un accent moins emphatique vous devez trois termes ici: combien avez-vous de loyer.

— Monsieur dit Léon résolu, je suis très-pauvre, j'essaierais en vain de le nier, mais je vous prévins que je n'accepte pas la charité et que je ne souffre pas l'insolence. Exposez-moi, s'il vous plaît le motif de votre venue clairement, brièvement surtout, et puis.....

— Et puis? répéta l'habit bleu, qui cligna de l'œil en le regardant.

— Et puis, sortez! acheva Léon en montrant du doigt la porte.

L'habit bleu fit un signe de tête approbateur.

— Vous êtes un gentil garçon, dit-il.

En même temps il tira de sa poche un étui à cigares, en choisit un avec soin, un pantalon dont il coupa le bout avec les dents. Il alluma un amadou chimique.

— Fume-t-on chez vous? demanda-t-il en humant les premières bouffées.

Léon se leva indigné. L'habit bleu posa tranquillement son cigare sur la table et lui prit les deux poignets qu'il serra. Léon laissa échapper un cri de douleur.

— Mon jeune ami, dit l'intrus, faites bien attention à une chose: je vous croquerais comme une rave si je voulais. Vous vous brûleriez la cervelle aussi bien demain qu'aujourd'hui, n'est-ce pas? Soyons donc raisonnables, que diable! et ne commençons pas par nous quereller, quand nous sommes destinés suivant toute apparence à être les meilleurs amis du monde.

Il le lâcha et reprit son cigare en disant:

— Ah! ah! mon jeune camarade j'en ai hadé de plus méchants que vous. Pour ne pas revenir sur ce sujet toujours pénible à traiter, je suis fort comme le levier d'Archimède et j'ai trente-sept ans de salle dont trente et un employés inutiles à chercher le maître, le prévôt au n'importe, capable de me rendre un coup de bouton pour trois.

Il caressa la brosse grise qu'il avait sous le nez. Cela reudit un son strident comme si on eût passé la main sur un carde.

Léon l'examina maintenant curieusement. On n'en peut voir beaucoup et à fond à moins que l'on ne vienne contempler les balivernes d'un détachant la corde ou l'on va se pendre.

(A continuer)

A vendre ou a louer

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située sur le Cap, au No 35, rue Laporte, avec toutes les améliorations modernes, en très bon ordre.

10 fév - E 3 m

Maisons à vendre

Les deux splendides maisons situées, l'une au No 25, rue d'Artois, et l'autre No 78, rue Julia, pourvues de toutes les améliorations modernes et en parfait état, seront vendues à bon marché.

21 janv - E

PRENEZ AVIS

Nous avons transporté le siège de nos affaires au coin des rues SAINT-JEAN et SAINT-STANISLAS, vis-à-vis la poste que nous avons occupé jusqu'ici.

Aux Membres du Clergé

Nous venons de recevoir directement de la manufacture, un superbe ORGUE HARMONIUM. Cet instrument est de qualité supérieure, puissant, d'une combinaison particulière et des mieux conditionnés pour l'usage des églises.

Notre nouveau local ne nous permettant pas d'y entrer cet instrument à cause de sa dimension particulière, nous avons obtenu des révérends Dames du Bon Pasteur de cette ville, la permission de placer temporairement cet Orgue-Harmonium dans la chapelle de leur communauté où il est maintenant installé.

Ainsi, les messieurs du clergé qui auraient besoin d'un instrument de qualité supérieure, soit pour église, chapelle, collège ou communauté religieuse, soit respectueusement priés de se présenter au Bon Pasteur de Québec.

Les révérends Dames de cette excellente maison se feront un plaisir de faire visiter cet instrument à messieurs les membres du clergé.

BERNARD & ALLAIRE

COIN DES RUES

St-Jean et St-Stanislas, Québec

20 fév - E 3 m

CHEMIN DE FER

Québec, Montmorency et Charlevoix

Cette voie ferrée sera ouverte au trafic SAMEDI, LE 10 AOUT

Les trains quitteront Québec pour St-Anne, à 7.

DERNIERE EDITION 5 HRS. P. M.

Nous regrettons que vu le manque d'espace nous soyons obligés de remettre à demain le compte rendu complet des délibérations des comités du Conseil législatif et de la chambre d'Assemblée.

On vient de former à Londres, Newcastle et dans d'autres localités des comités qui feront tous les efforts possibles pour obtenir l'adoucissement des peines infligées aux prisonniers politiques en Sibirie. Plusieurs cercles ouvriers et associations socialistes feront, le 9 mars à Hyde Park, une démonstration en faveur des prisonniers exilés en Sibirie.

Le bill amendant la charte de l'école de médecine de Montréal, bill qui avait été rejeté par le comité des bills privés, a été repoussé sur les ordres du jour de la chambre hier soir à la demande du docteur Forest, député de l'Assomption, après discussion.

COMITES DE LA CHAMBRE

L'ÉCOLE DE MÉDECINE Comité spécial

Le bill amendant la charte de l'école de médecine de Montréal, bill qui avait été rejeté par le comité des bills privés, a été repoussé sur les ordres du jour de la chambre hier soir à la demande du docteur Forest, député de l'Assomption, après discussion.

Ce matin ce comité s'est réuni sous la présidence de l'hon. M. B. Anctil. Après discussion, l'amendement suivant soumis par l'hon. M. L. P. Pelletier a été adopté :

Votre comité est d'avis que l'opinion des facultés de Laval et de l'École de médecine est également partagée sur la question de savoir si les dispositions du présent projet de loi produiront l'union et l'entente désirées et régleront les difficultés existantes, et dans les circonstances, il croit devoir laisser ce bill à l'appréciation de la chambre.

En faveur du bill étaient présents MM. les docteurs Hingston, d'Orsonnes, Demers, Mignault et Rottot.

Les opposants étaient MM. les docteurs C. D. Durocher, Henri J. Desjardins et Beausoleil.

CONSEIL LEGISLATIF

RÉUNION DU COMITÉ DES BILLS PRIVÉS au conseil législatif sous la présidence de l'honorable M. Prévost.

Il s'agit d'abord de la subdivision du township de Sturbridge, comté de Missisquoi afin d'obtenir une corporation.

M. C. Constantin, avocat de Bedfordford, s'oppose au bill, car il prétend que le village de Bedfordford n'aurait pas sa quote part de représentants.

Le bill a été adopté avec amendement, mais cela ne satisfait pas les villageois de Bedfordford, car leur avocat essaya de faire subir au projet de loi les amendements voulus afin de protéger ses clients.

DERNIERES DEPECHE

Spéciales à la "Justice" jusqu'à 4 hrs. P. M.

NOUVELLES DE MONTREAL

Le nouveau greffier.—Envoi d'un constable.—Enquête et verdict.—La vitalité de la race.—Un séduisant cheval et 200 livres de tabac votés en plein jour.—Incendie.—Kumner politique.—Un nouveau chef de l'opposition à Québec.—M. Tallon serait fait juge.—Au club conservateur.—Les marées hautes.

Montréal, 27 février.—M. Forget a été assermenté hier matin, devant le record suppléant, comme greffier de la Cour du Record.

Le chef Hughes a renvoyé un homme de police qui s'était avisé de rentrer dans une buvette en uniforme, ce qui est défendu par les règlements de la police.

Le coroner a tenu une enquête hier matin à la prison sur le corps d'un homme âgé de 83 ans qui avait été envoyé en prison pour 6 mois, en octobre 1889.

Le verdict est : Mort de déhilité générale causée par la vieillesse.

Les cinquantenaires des anniversaires de mariage sont communs dans le pays. Cependant il est toujours bon de noter ceux qui sont célèbres. M. et Mme E. Fontaine, de la rue Rerri, célébraient avant-hier les noces d'or de leur union.

De nombreux amis se sont rendus à la résidence du vénérable couple pour célébrer dignement cet heureux anniversaire.

Vers quatre heures, hier après-midi, un cultivateur de St-Jacques-Achigan, qui venait de terminer ses affaires au marché, s'est rendu dans un magasin de gros de la rue St-Paul, pour faire quelques achats. Pendant qu'il était à l'intérieur de sa famille, son cheval, son cheval et deux cents livres de tabac ont été volés. Il se rendit immédiatement au poste central de la police et déposa une plainte.

Le feu s'est déclaré dans le magasin de M. J. M. Conroy, tailleur, No 209 de la rue St-Jacques. A neuf heures, l'alarme a été sonnée à la boîte 243 et les pompiers de la station No 2 se sont aussitôt rendus sur les lieux, mais les flammes s'étaient beaucoup propagées et les dommages subis jusqu'alors étaient déjà considérables. Après un travail énergique, les pompiers ont réussi à maîtriser le feu qui a duré pendant plus d'une demi-heure. Les pertes, s'élevant à plusieurs mille piastres. Le gardien de la bâtisse, un nommé Hyman, a donné l'alarme et est ensuite venu au secours de sa famille. Ses trois enfants étaient couchés. Le père, avec l'aide des pompiers, a réussi à les arracher à une mort certaine. La famille a passé le reste de la nuit dans le magasin Nordheimer.

On annonce que l'hon. M. Tallon va définitivement accepter une place de juge et que l'hon. M. Lacoste résignerait au sénat pour se présenter dans le quartier St-Jacques, division numéro 2. M. Lacoste deviendrait le chef de l'opposition à Québec.

Le club conservateur a eu une séance orageuse hier soir. On y a continué la discussion de l'indépendance après le renvoi de plusieurs amendements. M. Delfosse a prononcé un discours déclarant qu'il ne serait pas convenable pour le club de trancher cette question qu'il fallait d'abord écouter les chefs. Il a donc proposé que la discussion sur ce sujet soit suspendue pour le présent et que le club vote des remerciements et des félicitations aux chefs pour la discussion du bill McCarthy à Ottawa. Cette motion a été adoptée.

L'eau du St-Laurent a atteint une hauteur de 15 pieds au-dessus du niveau des eaux basses en face de la rue Mill. La pompe de cet endroit fonctionne pour prévenir l'inondation.

Le feu s'est déclaré dans le magasin de M. J. M. Conroy, tailleur, No 209 de la rue St-Jacques. A neuf heures, l'alarme a été sonnée à la boîte 243 et les pompiers de la station No 2 se sont aussitôt rendus sur les lieux, mais les flammes s'étaient beaucoup propagées et les dommages subis jusqu'alors étaient déjà considérables. Après un travail énergique, les pompiers ont réussi à maîtriser le feu qui a duré pendant plus d'une demi-heure. Les pertes, s'élevant à plusieurs mille piastres. Le gardien de la bâtisse, un nommé Hyman, a donné l'alarme et est ensuite venu au secours de sa famille. Ses trois enfants étaient couchés. Le père, avec l'aide des pompiers, a réussi à les arracher à une mort certaine. La famille a passé le reste de la nuit dans le magasin Nordheimer.

On annonce que l'hon. M. Tallon va définitivement accepter une place de juge et que l'hon. M. Lacoste résignerait au sénat pour se présenter dans le quartier St-Jacques, division numéro 2. M. Lacoste deviendrait le chef de l'opposition à Québec.

Le club conservateur a eu une séance orageuse hier soir. On y a continué la discussion de l'indépendance après le renvoi de plusieurs amendements. M. Delfosse a prononcé un discours déclarant qu'il ne serait pas convenable pour le club de trancher cette question qu'il fallait d'abord écouter les chefs. Il a donc proposé que la discussion sur ce sujet soit suspendue pour le présent et que le club vote des remerciements et des félicitations aux chefs pour la discussion du bill McCarthy à Ottawa. Cette motion a été adoptée.

L'eau du St-Laurent a atteint une hauteur de 15 pieds au-dessus du niveau des eaux basses en face de la rue Mill. La pompe de cet endroit fonctionne pour prévenir l'inondation.

Le feu s'est déclaré dans le magasin de M. J. M. Conroy, tailleur, No 209 de la rue St-Jacques. A neuf heures, l'alarme a été sonnée à la boîte 243 et les pompiers de la station No 2 se sont aussitôt rendus sur les lieux, mais les flammes s'étaient beaucoup propagées et les dommages subis jusqu'alors étaient déjà considérables. Après un travail énergique, les pompiers ont réussi à maîtriser le feu qui a duré pendant plus d'une demi-heure. Les pertes, s'élevant à plusieurs mille piastres. Le gardien de la bâtisse, un nommé Hyman, a donné l'alarme et est ensuite venu au secours de sa famille. Ses trois enfants étaient couchés. Le père, avec l'aide des pompiers, a réussi à les arracher à une mort certaine. La famille a passé le reste de la nuit dans le magasin Nordheimer.

On annonce que l'hon. M. Tallon va définitivement accepter une place de juge et que l'hon. M. Lacoste résignerait au sénat pour se présenter dans le quartier St-Jacques, division numéro 2. M. Lacoste deviendrait le chef de l'opposition à Québec.

Le club conservateur a eu une séance orageuse hier soir. On y a continué la discussion de l'indépendance après le renvoi de plusieurs amendements. M. Delfosse a prononcé un discours déclarant qu'il ne serait pas convenable pour le club de trancher cette question qu'il fallait d'abord écouter les chefs. Il a donc proposé que la discussion sur ce sujet soit suspendue pour le présent et que le club vote des remerciements et des félicitations aux chefs pour la discussion du bill McCarthy à Ottawa. Cette motion a été adoptée.

L'eau du St-Laurent a atteint une hauteur de 15 pieds au-dessus du niveau des eaux basses en face de la rue Mill. La pompe de cet endroit fonctionne pour prévenir l'inondation.

Le feu s'est déclaré dans le magasin de M. J. M. Conroy, tailleur, No 209 de la rue St-Jacques. A neuf heures, l'alarme a été sonnée à la boîte 243 et les pompiers de la station No 2 se sont aussitôt rendus sur les lieux, mais les flammes s'étaient beaucoup propagées et les dommages subis jusqu'alors étaient déjà considérables. Après un travail énergique, les pompiers ont réussi à maîtriser le feu qui a duré pendant plus d'une demi-heure. Les pertes, s'élevant à plusieurs mille piastres. Le gardien de la bâtisse, un nommé Hyman, a donné l'alarme et est ensuite venu au secours de sa famille. Ses trois enfants étaient couchés. Le père, avec l'aide des pompiers, a réussi à les arracher à une mort certaine. La famille a passé le reste de la nuit dans le magasin Nordheimer.

On annonce que l'hon. M. Tallon va définitivement accepter une place de juge et que l'hon. M. Lacoste résignerait au sénat pour se présenter dans le quartier St-Jacques, division numéro 2. M. Lacoste deviendrait le chef de l'opposition à Québec.

Le club conservateur a eu une séance orageuse hier soir. On y a continué la discussion de l'indépendance après le renvoi de plusieurs amendements. M. Delfosse a prononcé un discours déclarant qu'il ne serait pas convenable pour le club de trancher cette question qu'il fallait d'abord écouter les chefs. Il a donc proposé que la discussion sur ce sujet soit suspendue pour le présent et que le club vote des remerciements et des félicitations aux chefs pour la discussion du bill McCarthy à Ottawa. Cette motion a été adoptée.

La conférence ouvrière à Berlin

La manie du duel

Les inondations dans l'Ouest

LE DUC D'ORLEANS

Paris, 27 février.—Le cabinet n'a rien gagné en évitant aux adversaires des radicaux et à leurs menaces d'opposition dans le cas où le duc d'Orléans serait remis en liberté. Si le jeune prince avait été gracié samedi, comme le désirait le président Carnot, le cabinet eût obtenu hier la même majorité pour le rejet de la proposition d'amnistie en faveur des grévistes condamnés depuis dix ans.

Ce vote de la chambre prouve simplement l'instabilité du cabinet, puisque la majorité de 325 contre 190 ne comprendait que 100 républicains.

Le duc d'Orléans, qui a été conduit avant-hier de la Conciergerie à la prison de Clairvaux, est traité en prisonnier politique. La liste des personnes qui avaient l'autorisation de le voir vient d'être restreinte.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

Le steamer de la direction

Paris, 27 février.—Le cabinet n'a rien gagné en évitant aux adversaires des radicaux et à leurs menaces d'opposition dans le cas où le duc d'Orléans serait remis en liberté. Si le jeune prince avait été gracié samedi, comme le désirait le président Carnot, le cabinet eût obtenu hier la même majorité pour le rejet de la proposition d'amnistie en faveur des grévistes condamnés depuis dix ans.

Ce vote de la chambre prouve simplement l'instabilité du cabinet, puisque la majorité de 325 contre 190 ne comprendait que 100 républicains.

Le duc d'Orléans, qui a été conduit avant-hier de la Conciergerie à la prison de Clairvaux, est traité en prisonnier politique. La liste des personnes qui avaient l'autorisation de le voir vient d'être restreinte.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc lorsqu'il le conduirait de la Conciergerie à la gare, mais ils ont été écartés par la police. Il se sent mis à la poursuite d'un agent de la sûreté qui a ou l'habitude de se faire prendre par le duc. Au même moment le prisonnier était conduit à la gare par une autre route et personne ne l'a vu.

A Clairvaux, le duc a la cellule qu'occupait autrefois le prince Kraptkine, le nihiliste russe. Il n'a pas été mis au régime de la prison et ses repas lui sont envoyés d'un restaurant.

Paris, 27 février.—Le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux s'est opéré dans le plus grand secret. Des reporters étaient aux aguets pour voir le duc